



Assemblée des délégués

Mardi 24 mai 2005, 17h30, BFSH2, salle 2120

Procès-verbal

Liste des présences et des personnes excusées

Délégués

AEDL

1. Arun Bolkensteyn
2. Alexandre Dyens

AEGE

1. Rudaz Benjamin
2. Biéler Benoît

CHEC

1. Samuel Bendahan

AEL

1. Denis Racine
2. Nicolas Turtschi
3. Julien Eggenberger
4. Salima Moyard
5. Joel Burri
6. Stefan Holenstein

AEML

1. Stéphanie Pache
2. Antonella Corcillo
3. Estelle Moulin
4. Sébastien Brovelli

AESSP

Absent non excusé

AETSR

1. Dimitri Andronicos
2. Jeremy Ecoffey

LAB

Absent non excusé.

Bureau

Fanny Gétaz
Simon Lob
Guillaume Henchoz
Sacha Roulin

Secrétaire générale

--

Secrétaire administratif

Frédéric Tétaz (PV)

InvitéEs

Chronozones

1. Fanny Lanthemann
2. Lorraine Roduit
3. Dubosson Benoît

P.I.P.

1. Shabnam Ebrahimi
2. Loïc Duboux
3. Cédric Adrove

Théâtre C.E.

1. Christian Henchoz
2. Emma-Jane Farrely

Représentant pour la commission de recours.

1. Patrick Mangold.

1. Formalités

1.1. Désignation des scrutateurs et scrutatrices

- ❖ Samuel Bendahan et Stéphanie Pache.

1.2. Adoption de l'ordre du jour

Guillaume nomme les points de l'ordre du jour supprimés par le bureau : 3 alinéa d, 4, 6, 10, 13. Le plan et le rapport seront soumis à l'AD de juin.

- vote de l'ODJ, unanimité.

- ❖ ODJ adopté.

1.3. Adoption du PV du 26 avril 2005

Samuel Bendahan dit qu'au point 2, communication des associations, il ne s'agissait pas de limiter la durée des assistanat, mais des doctorats.

- vote de l'adoption du pv : pour unanimité

- ❖ PV accepté

2. Communications

2.1. Du bureau

1 – Sacha rappelle que l'affichage dans l'ensemble des bâtiments de l'UNIL Dorigny est catastrophique. D'une part d'un point de vue des associations qui affichent sur les escaliers. D'autre part d'un point de vue extérieur où la FAE va être un peu plus offensive pour rappeler aux privés qu'il n'est pas permis de venir afficher à l'Université. Concernant le don du sang, il invite tout le monde à venir participer à l'action qui aura lieu au début juin. Un mail pour s'inscrire sur la liste des bénévoles est le bienvenu. Enfin il fait un point sur l'aide aux étudiantEs menée par la FAE.

2 – Fanny dit que le projet humanitaire BAM, organisé par la FAE et Common Humanity est terminé. Les associations de faculté sont invitées à faire des dons à ces associations. Elle communiquera le numéro de compte en temps utiles.

3 – Simon dit que le bureau est toujours composé de 4 personnes. Il demande que les représentantEs de l'AD, si elles ne sont pas ils/elles mêmes intéresséEs, fassent de la pub auprès de leur association respective pour appeler des candidatures.

4 – Guillaume fait un compte rendu de l'AD de l'UNES à Zurich. Le projet de rapprochement des deux faïtières a été accepté. La FAE a également rencontré la FEN autour de la notion de la mobilité et du Triangle Azure, ainsi que pour se tenir au courant mutuellement des actions en cours et de voir dans quels cas les

associations pourraient collaborer. L'adoption de l'ordre du jour d'aujourd'hui pose le problème de reports des points prévus aujourd'hui à l'AD ultérieure. Cela signifie qu'il faudra prévoir une AD extraordinaire le mardi 5 juillet, en plus de celle du 28 juin.

2.2. Des associations :

- AEL : Deux nouveaux membres à l'AEL. Stefan Hollenstein dit qu'il y a eu des problèmes quant à l'application de Bologne dans certaines sections, mais que c'est arrangé.
- AEML : à partir du 31 mai le CHUV sera sans fumée, pour les patients y compris. Le CHUV met en place un support pour arrêter de fumer. Il y a une exception à l'hôpital psychiatrique. L'AG d'été a eu lieu le 23 mai. Tout s'est bien passé, un nouveau comité a été élu. L'association des étudiantEs de médecine de Suisse a sa prochaine assemblée à Lausanne.
- AEDL : pas de communication
- AEGE : pas de communication.
- HEC : Samuel annonce un tournoi de pétanque gratuit à Vidy. Nouvelle association HEC qui s'appelle Fondation HEC qui est une association humanitaire. La pièce de théâtre GOD a lieu jeudi, vendredi et samedi.
- AETSR : La mise en place de Bologne est toujours problématique. L'AETSR reste vigilant envers le conseil de fédération et à ses décisions. L'AETSR tente de garder la situation en main en défendant au mieux les intérêts des étudiantEs.
- Stéphanie Pache : des nouveaux membres de la FAE ont été éluEs aux commissions de l'UNES. Il reste cependant des places dans des commissions. La prochaine AD de l'UNES aura lieu à Lucerne. La retraite aura lieu dans le canton de Berne.
- Julien Eggenberger a transmis la correction suivante par mail : Julien Eggenberger aimerait communiquer ici une protestation. En effet, lors de l'AD de l'UNES nous avons vu une prise de position du bureau de la FAE s'opposant à l'étude d'une fusion AES-UNES. Or il semble claire que d'une part, et ce même si cette prise de position est informelle, le bureau ne peut pas engager la FAE sur ce sujet et que, d'autre part, une telle initiative aurait dû être communiquée aux déléguéEs de la FAE. Finalement, je note que le contenu de cette prise de position entre en contradiction avec les buts de la FAE tels qu'ils figurent dans les statuts (indépendance partisane). Guillaume explique que le document était un document de travail et que le bureau l'a rendu à l'UNES en précisant bien que cela n'engageait que les membres du bureau et que malheureusement lors de l'AD de l'UNES les réponses rendues ont été présentée comme étant des prises de position. Il n'y a donc rien à représenter.

3. Subventions

3.1. Chronozones :

Benoît Dubosson présente l'association et les documents. Ils demandent une subvention de CHF 1'500.--. L'idée de l'emprunt a été abandonnée au vu des bénéfices prévus au budget. Samuel demande si le stock est comptabilisé au prix de vente. Benoît lui répond que c'est le cas. A la question de Benoît Biéler de savoir quelle part des ventes budgétée est attribuée à la vente des anciens numéros, il lui est répondu qu'une vingtaine d'anciens numéros a été comptée dans les ventes. On rappelle que 450 numéros sont édités chaque année et que de baisser le nombre d'exemplaires n'occasionnerait pas une baisse des frais d'imprimerie. Arun, s'adressant au bureau, demande comment le bureau compte gérer le budget 04/05 au vu des subventions déjà accordées. Guillaume répond qu'un budget est une estimation et qu'on peut le dépasser.

Le bureau donne un préavis de CHF 1'500.—

- Vote : pour accorder le budget demandé : unanimité
- ❖ L'AD octroie la subvention de CHF 1'500.--.

3.2. P.I.P. :

Shabnam Ebrahimi présente l'association et l'atelier d'improvisation. Cédric présente le Dossier K et la pièce « God ». Il explique que des demandes extérieures ont été faites pour financer le spectacle, dont le prix d'entrée a été fixé à 8 francs. Loic présente les comptes. Benoît Biéler demande ce qu'il en est du matériel de bureau. Il s'agit en fait de matériel pour les pièces. Les frais d'hébergement concernent une tournée à Delémont, ou l'alimentation pour l'équipe technique lors des répétitions.

Le bureau donne un préavis de CHF 3'000.—

La compagnie sort.

Stéphanie Pache dit que les frais d'alimentation sont élevés et que ce montant correspond à la subvention demandée. Elle propose une subvention de CHF 1500.--. Samuel dit que beaucoup de gens font du bénévolat, notamment pour la technique et que l'association est extrêmement présente sur le site. Julien et Samuel disent que ces frais sont raisonnables.

- Vote de la proposition de Stéphanie Pache opposée au préavis du bureau : 3 pour, 10 pour la proposition du bureau.
- ❖ La proposition de CHF 3'000 est retenue

- Vote de la subvention : unanimité moins une personne

❖ L'AD octroie la subvention de CHF 3'000.--

3.3. Troupe de Théâtre C.E. :

Christian Henchoz présente l'association et le projet qu'ils montent pour le festival de théâtre universitaire. Le travail se fait en collaboration avec un peintre et une plasticienne. Benoît Biéler demande s'il n'y a pas d'autres sources de financement. L'association a reçu CHF 1000.—de la Grange de Dorigny. Des frais sont à ajouter au budget. Leur demande effective est donc de CHF 2'000.—Benoît Biéler dit que l'AD de la FAE n'est peut-être pas le bon endroit pour faire une demande. Christian Henchoz dit qu'une demande a été faite auprès de la Migros, mais qu'elle n'a pas été acceptée. Il dit encore que le projet contribue au développement de l'activité universitaire au sein du Festival de Théâtre Universitaire. Julien Eggenberger demande si une subvention a été déposée auprès de la section d'anglais. Christian Henchoz dit qu'il n'y a pas de soutien de la section d'anglais pour l'écriture créative. Il dit encore que la Migros ne subventionne pas de troupes amateurs mais que des troupes professionnelles. Benoît Biéler demande comment le projet pourrait être financé si l'AD ne devait pas octroyer la subvention. Christian Henchoz répond que cela serait financé de leur poche. Emma passe en revue les artistes pour établir leur lien par rapport à l'université. Une grande partie sont des étudiantEs. Julien Eggenberger dépose un amendement pour une ligne de crédit de CHF 500.—Stéphanie dit que le projet est quand même sur le site de l'université et qu'en cela il touche les étudiantEs. Elle propose une ligne de crédit de CHF 1'500.—Benoît Biéler dit que donner CHF 1500 pour la première demande lui paraît disproportionné si on compare à d'autres associations. Jérémie propose une ligne de crédit à CHF 1000.--. Stéphanie abandonne sa proposition pour se rallier à celle de Jérémie. On oppose tous les amendements et le préavis du bureau.

Le bureau donne un préavis de CHF 1'500.—

➤ Vote : ligne de crédit à CHF 500.— pour 6 personnes, ligne de crédit à CHF 1000.—pour 9 personnes, proposition du bureau à CHF 1500, pour 0

➤ Vote du principe ligne de crédit à CHF 1000.— :pour unanime mois 2 personnes

❖ L'AD octroie une ligne de crédit d'un montant de CHF 1000.--

3.4. Sun&Moon :

Le point est reporté

4. Projet de règlement des subventions

Le point est reporté.

5. Commission de recours – élection d'un candidat

Simon présente le candidat. Il s'agit d'un ancien étudiant en droit de Lausanne. Il a travaillé à Genève au syndicat lémanique des juristes et a travaillé dans une étude genevoise. Il travaille actuellement à la cour de cassation pénale. Il n'a pas d'appartenance politique mais a une sensibilité de centre gauche. Alexandre Dyens demande comment il a entendu parler de ce poste. Patrick répond qu'il a reçu un téléphone de Simon Lob et qu'il a été intéressé par le poste. Nicolas Turtschi demande quelle est la tâche de cette commission de recours. Julien Eggenberger dit que la commission sert à casser des décisions prises en AD. La commission de recours a été utilisée 3 fois, dont une fois où la demande de cassation a été retirée. Alexandre Dyens dit qu'une demande a été déposée suite à une prise de position de la FAE concernant un point que certains membres de la FAE ont jugé trop politique, le second recours a été déposé suite à la création d'une association au moment de la guerre en Irak.

➤ Vote pour l'élection : unanimité

❖ Patrick Mangold est élu

6. GT SG

Le point est reporté.

7. Projet d'amendement LAB - AEML

Antonella présente le projet d'amendement. Le LAB et l'AEML font partie de la même faculté. Le LAB ne venant pas, l'AEML souhaite pouvoir récupérer les places vacantes. LAB sont d'accord de soutenir cette proposition. Selon elle, cela permettrait d'établir une communication entre les deux associations de section. Guillaume explique que le bureau a un avis plutôt négatif. Cette répartition a été obtenue suite à un long débat lors d'une AD de l'année passée. La FAE a fait ce qu'elle a pu pour motiver le LAB à venir à l'assemblée. Antonella demande si le but de la FAE est d'avoir le plus de représentantEs à l'AD. Si c'est le cas, il faut favoriser les gens motivés à venir, en l'occurrence les membres de l'AEML. Benjamin Rudaz demande s'il ne s'agit pas d'un problème au sein de la faculté où les associations ont voulu garder leur autonomie. Fanny dit que l'amendement a été reporté la dernière fois parce qu'il n'y avait pas assez de monde pour représenter l'AEML. Elle se demande si cela ne signifie pas un désintérêt global au sein de la faculté de biologie et de médecine. Stéphanie et Fanny rappellent que les déléguéEs de l'AEML se sont retrouvés à 5 que pour deux AD cette année. La représentation à l'AD se fait par faculté. Stéphanie dépose une motion d'ordre.

➤ Vote de la motion d'ordre : 8 pour, contre 2, abstention 0

❖ motion d'ordre acceptée

Arun dépose un amendement. Il remplace « toutefois, en cas de mésentente, [...] selon la règle de proportionnalité », par « toutefois, chaque association doit disposer d'un siège au moins ».

Alexandre demande comment se passe la répartition des représentantEs au sein du conseil de faculté de FBM. Antonella répond qu'elle est par faculté. Alexandre soutient la proposition de l'AEML.

Stéphanie Pache et Samuel Bendahan rappellent encore qu'une fusion des deux associations de faculté a été refusée sous prétexte que les étudiantEs avaient des priorités et des programmes de cours bien trop différents. Comment argumenter alors que des représentantEs de l'AEML puissent représenter des gens de biologie à l'AD ? Samuel enjoint l'AEML et le LAB à discuter en vue d'un rapprochement au sein de la faculté, voire d'une fusion, ce qui pourrait alors légitimer une représentation commune à l'AD.

Julien Eggenberger rappelle les conditions de la dernière modification des statuts sur ce sujet. Il déplore que l'AD de la FAE n'ait pas son mot à dire dans la proposition de l'AEML. Il énumère les problèmes que cet amendement pourraient poser du point de vue du principe de représentation.

Benoît Biéler rappelle que les Lettres ont beaucoup de sections et qu'ils n'ont qu'une association qui représente l'ensemble des étudiantEs à l'AD. Cette représentation ne se fait que sur des sujets communs et chacune des associations de section garde une représentation forte au sein même de leur section concernant les sujets qui les concernent directement.

➤ Vote d'opposition de l'amendement d'Arun et celui de l'AEML : amendement Arun pour 7, amendement AEML 4, abstention 5

❖ La proposition d'Arun est acceptée

➤ Vote de l'amendement AEML tel que corrigé selon la proposition d'Arun : pour 6, contre 9, abstention 1

❖ L'AD rejette l'amendement AEML

Pause de l'AD à 19h54

Reprise 20h44. TouTEs les déléguéEs de l'AEML, Stéphanie Pache mis à part, sont partiEs

8. Fonds d'affiche L'auditoire

Joel présente le projet. L'idée est d'avoir un format qui sort de ceux standards pour être plus visible. Samuel demande si ça passe dans le photocopieur. Joel répond que oui. Guillaume explique que le bureau s'est retiré du projet en voyant la maquette. Le bureau a néanmoins laissé L'auditoire présenter sa maquette. Jérémie et Samuel trouvent le projet affreux graphiquement. Joel répond que le graphiste a suivi les consignes qui lui ont été données, à savoir qu'on voulait reprendre l'idée du bandeau de personnages de l'UNES. Julien Eggenberger dit qu'il ne lui semble pas que ce soit à l'AD de se prononcer sur la ligne graphique de L'auditoire. Dimitri dit que selon lui c'est effectivement à l'AD de se prononcer au sens où on s'adresse aux étudiantEs et que L'auditoire est fait par des étudiantEs et pour des étudiantEs. Il demande aussi quel est l'intérêt pour un journal auquel on ne demande pas de faire du chiffre d'avoir une visibilité accrue. Joel dit que la ligne rédactionnelle de L'auditoire a beaucoup changé cette dernière année en étant un peu plus proche des attentes des étudiantEs et que cela lui vaut aujourd'hui d'entamer plusieurs projets de collaborations avec AGEPOLY, le Courrier et le Centre informatique. Ces collaborations sont aussi dues au travail de communication et le projet de fonds d'affiche est justement un projet en vue d'améliorer la communication. Samuel demande de trancher de savoir si on vote sur le principe ou si on demande à l'AD de se prononcer sur la ligne graphique. Alexandre Dyens dépose une motion d'ordre et dit qu'au vu de l'état de l'affichage dans les locaux il n'est pas sûr qu'une nouvelle série d'affiches ait la chance d'être vue.

➤ Vote de la motion d'ordre : 1 pour, contre majorité, abstention 0

❖ La motion d'ordre est rejetée

Benoît Biéler dit que l'AD n'a pas à se prononcer sur la ligne graphique de L'auditoire comme elle ne s'est pas prononcée lors du changement du logo de L'auditoire. Mais il attend qu'on lui présente des chiffres. Salima demande de préciser la raison pour laquelle le bureau de la FAE s'est retiré. Fred explique que le bureau a décidé de retirer son projet mais que ça n'impliquait pas le retrait du projet de L'auditoire. Il présente le budget du projet

2 vives = 2000 affiches + 1000 cartes d'accompagnement	= 782.—
+ 2 x fois 81.--	= 162.—
Total	= 944.--

Joel explique qu'au vu du retrait de la FAE, le budget, initialement prévu pour les deux associations, va augmenter et être totalement à la charge de L'auditoire. Il refait aussi l'historique de l'établissement de ce projet. L'auditoire se retrouvant seul, il vient devant l'AD pour demander une rallonge de budget. Salima demande pourquoi la FAE a laissé L'auditoire seule sur le projet. Fred explique que le point était déjà mis à l'ordre du jour et que le bureau a décidé de laisser le choix à L'auditoire de savoir s'il voulait présenter son point ou pas. Salima dit qu'il faut discuter si on veut avoir une ligne graphique commune à la FAE ou L'auditoire.

Jérémy dit que l'AD doit voter ce projet et que la FAE doit organiser un concours pour une ligne graphique. Guillaume dit que le bureau n'a pas donné de préavis parce qu'il ne voulait pas s'opposer au projet de L'auditoire. Benoît Biéler propose de modifier le budget 04/05 de L'auditoire sur le poste 330 « matériel de promotion » et de l'augmenter à CHF 1000.—
Stéphanie dit qu'il serait bon d'avoir un projet graphique commun et donc d'attendre le temps qu'il faudra pour qu'on puisse avoir un projet commun. Julien Eggenberger dit qu'il faut voter ce projet de L'auditoire. Simon refait l'historique de l'établissement projet, et dit que, pour sa part, il n'a pas vu d'étapes du travail en cours et qu'il aurait bien aimé qu'on lui présente des épreuves qui auraient donné une idée de ce que cela allait devenir. Il soutient l'idée d'un projet commun. Benoît Biéler dépose une motion d'ordre

➤ Vote de la motion d'ordre : pour unanimité, contre 0

❖ La motion d'ordre est acceptée

Stéphanie exhorte le bureau de la FAE à s'arranger avec L'auditoire pour encore établir un projet commun. Guillaume dit que le bureau est toujours prêt à renégocier un nouveau projet.

Guillaume propose de ne pas voter le projet et de laisser le bureau de la FAE pour représenter un projet commun.

➤ Vote de l'augmentation du budget de L'auditoire à CHF 1000.-- : pour 5, contre 6, abstention 0

❖ L'AD rejette la proposition d'augmenter le budget de L'auditoire 04/05 à CHF 1000.--

9. Prise de position GT Poséidon

Benjamin Rudaz présente le projet. Pour le moment il n'y a pas de politique globale. On dit aux étudiantEs que cela serait bien d'avoir un ordinateur, mais on ne dit pas où ni comment. Des essais de solution sont données par des professeurs en imposant des ordinateurs précis et des logiciels précis. Actuellement au Poly, les salles d'informatique sont supprimées pour faire des salles où les étudiantEs peuvent venir avec leur propre matériel pour se connecter. On ne sait encore si cette tendance va être suivie à l'université. Il faut donc à la fois privilégier l'acquisition de matériel informatique en faisant des offres sur un parc large et de s'opposer dans le même temps à la fermeture éventuelle des salles d'informatique pour les étudiantEs qui en ont encore besoin.

Stéphanie dépose un amendement en vue de supprimer la dernière phrase de la prise de position « soutient toute action facilitant l'acquisition de matériel informatique à prix réduit et s'engage en ce sens ». Elle dit que c'est en contradiction avec le reste de la prise de position.

Arun demande s'il existe un exemple de professeur enjoignant ses étudiantEs à acheter une machine type. Joel répond par l'affirmative. Il dit encore que c'est la tendance dans plusieurs institutions comme l'EPFZ et l'EPFL, ainsi que dans certaines écoles d'ingénieurs.

Samuel Bendahan dit qu'il n'est pas nécessaire de garder l'amendement de Stéphanie Pache parce que ce n'est pas contradictoire.

Julien propose deux modifications d'amendement

- a) la modification du titre de la prise de position : le remplacement de l'actuel par « Etudes et matériel informatique »
- b) il rajoute une cinquième revendication : « encourage l'UNIL à mettre à disposition gratuitement du matériel informatique personnel pendant la durée des études ».

Benjamin Rudaz propose la modification d'un mot : le remplacement de « cohérente » par « cohérente et coordonnée entre les facultés »

Le GT Loki se rallie aux propositions de Julien Eggenberger et de Benjamin Rudaz.

Stéphanie Pache dit qu'elle est prête à retirer son amendement mais en rajoutant au point 5 une remarque qui vise à demander le subventionnement.

Samuel dépose une motion d'ordre.

➤ Vote de la motion d'ordre : pour majorité, abstention 1

❖ La motion d'ordre est acceptée.

➤ Vote de l'amendement de Stéphanie Pache : pour 2, contre majorité

❖ L'AD rejette l'amendement de Stéphanie Pache

➤ Vote de la prise de position telle que modifiée par l'assemblée des délégués et le GT Loki : pour majorité

❖ L'AD accepte la prise de position.

10. Prise de position « animalerie »

Le point est reporté

11. Plan de rétrocession

Fréd propose de passer directement aux questions concernant le plan ci-dessous. Il n'y a pas.

Facultés	Montants de base	Nbr d'étudiantEs	Effectif 03-04	Montants p/étu. (étu x 0.20 ct)	Total

Droit	450	1253	1200	250.6	700.6
HEC	450	1467	1593	293.4	743.4
Lettres	450	2308	2250	461.6	911.6
SSP	450	2605	2447	521	971
Géosc.-env.	450	318	263	63.6	513.6
Théologie	450	120	121	24	474
FBM - Biol.	225	709		141.8	366.8
FBM - Méd.	225	1349	2082	269.8	494.8
	3150	10129	9956		5175.8

Nous avons distribué env. 5600.-- l'année précédente alors qu'il y avait moins d'étudiantEs
La raison est que sur les statistiques prises en compte pour le calcul de la rétrocession figuraient encore les étudiantEs en pharmacie et qu'il y avait donc une faculté de plus, soit 450.-- distribués en plus.

➤ Vote du plan de rétrocession : pour majorité, contre 0, abstention 2

❖ L'AD accepte le plan de rétrocession.

12. Budgets FAE et L'auditoire

12.1. Budget de L'auditoire :

Fred présente une proposition de rajout d'un poste RFI pour les bouclages Auditoire. Un montant global de 5280.— serait rajouté aux charges de L'auditoire de même que l'augmentation de la subvention FAE. Il passerait alors de 45'000 tel que présenté, à 50'280.--.

Benoît demande pourquoi le budget de subvention FAE a été augmenté d'année en année depuis quelques exercices. Joel répond que c'est parce qu'on présente enfin un budget entrées publicitaires cohérent. Samuel demande s'il ne vaudrait pas mieux faire un seul compte RFI. Stéphanie Pache répond que l'année dernière on souhaitait justement de L'auditoire d'avoir leur propre demande.

➤ Vote de l'adoption du budget de L'auditoire tel que modifié sous proposition de Joel et Frèd : pour unanimité

❖ Le budget de L'auditoire est accepté.

12.2. Budget de la FAE :

Stéphanie demande pourquoi on a augmenté le poste subvention générale, que veut dire l'augmentation du poste 3053 (augmentation pour achat bibliothèque), qu'en est-il des taxes et subvention du rectorat, pourquoi le poste 4004 a été budgeté à zéro.

Jérémy demande ce que signifie la remarque « don du sang » et comment on peut budgetiser une entrée pour ce poste. Sacha lui répond que l'action don du sang rapport des sous à la FAE.

Julien demande pourquoi on ne budgetise pas de fond d'aide à la publication. Il dit qu'on devrait communiquer un peu plus autour de ce sujet auprès des doctorants. Fred et Samuel répondent que le montant dans le fond d'aide à la publication est déjà de plus de CHF 13000.—et qu'il n'est pas nécessaire de continuer à l'alimenter pour le moment.

Arun demande si les postes « matériel de bureau » et « photocopies » sont utilisés correctement. Julien répond que c'est sans doute parce que l'achat de toner a été comptabilisé dans le matériel de bureau et qu'il pourrait tout aussi bien l'être dans le compte « photocopie ». Proposition de fusionner les deux comptes.

Samuel demande pourquoi il y a 1000 francs de produits financiers hors exploitation. Fred répond qu'on peut enlever ce montant budgetisé.

Au vu de la réaffectation le bénéfice est de CHF environ 10500.-- francs

➤ Vote du budget : pour unanimité

❖ L'AD accepte le budget tel que modifié

13. Rapport d'activité et plan d'activité

Le point est reporté

14. Divers

Joel dit qu'il aimerait bien recevoir des courriers des associations pour faire figurer des manifestations dans le memento. Il relance le comité HEC pour que les membres jouent de leurs relations pour obtenir des publicités. La commission est de 20% par publicité rapportée.

Clôture de l'AD à 23h00